

Les équipements de la Davie sont liquidés

PIERRE PELCHAT
PPelchat@lesoleil.com

■ Le syndic qui gère les Industries Davie a décidé de maintenir la pression sur les investisseurs intéressés à mettre la main sur le chantier naval en faillite depuis plus de quatre ans.

Avec l'accord des inspecteurs représentant les créanciers, le syndic — le Groupe Thibault, Van Houtte & Associés — a rejeté, hier, les propositions ou les intentions d'achat qui ont été présentées au cours des derniers jours. Par la même occasion, une entente a été conclue avec la firme américaine Corporate Assets qui a une place d'affaires à Toronto pour la liquidation des principaux équipements et machinerie du chantier.

«Ça va se finaliser aujourd'hui (hier) ou dans les prochains jours avec le liquidateur. Il y a des groupes qui ont démontré de l'intérêt pour le chantier mais ce n'était pas suffisant. Ils ne s'engageaient pas à verser un montant d'argent au départ», a indiqué, hier, le porte-parole du syndic, Luc Ouellet.

«Il n'est pas question non plus de donner un délai supplémentaire pour permettre à un groupe d'investisseurs de faire une offre. Ça fait déjà plusieurs mois que le chantier est à ven-

dre et il n'est pas question de prolonger les délais», a-t-il poursuivi.

Le liquidateur pourrait être prêt d'ici trois à quatre semaines à vendre les premiers équipements de l'entreprise. Il serait toujours possible à un acheteur d'acquérir le chantier naval d'ici là moyennant une offre satisfaisante pour le syndic et les inspecteurs représentant les créanciers. Toutefois, cet investisseur devra fort probablement dédommager le liquidateur pour les frais encourus.

Selon d'autres informations, au moins quatre groupes ont manifesté un intérêt pour acquérir les Industries Davie. L'un d'entre eux aurait exprimé l'intention de déposer une offre d'ici la mi-février.

Des intentions d'achat sont rejetées

Voir DAVIE en C 2 ►

DAVIE

Suite de la C 1

L'entente avec la firme Corporate Assets prévoirait le paiement d'une somme de 3 millions \$US à la signa-

ture du contrat et le versement d'un même montant une fois la liquidation complétée.

La liquidation des équipements constitue la deuxième phase du plan de fermeture et de démantèlement du plus important chantier naval au Canada.

Au cours des prochains mois, le syndic entreprendra par la suite la troisième étape de son plan avec la démolition des ateliers, la dépollution des terrains et la vente de ces terrains, à moins qu'une transaction puisse être complétée avec un acheteur sérieux.